Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260625-D_2026_064-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à dix-huit heures trente minute, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville Place Notre Dame à Port-Louis, sous la présidence de Martine **PASGRIMAUD**, Maire

Date de convocation
18 juin 2026

Nombre de membres	
En exercice	**19**
Présents	**14**
Représentés	**03**
Absents	**02**

Sens des votes	
Pour	**17**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Martine **PASGRIMAUD**, Cyril **AUBERT**, Isabelle **CHARMOILLE**, Constantin **HAYS**, Karen **LINDSAY AUBERT**, Philippe **PASGRIMAUD**, Isabelle **LE DANTEC**, Bruno **DUCUING**, Bernadette **WEBER**, Dominique **LE COUTEUR**, Hélène **LE NÉZET**, Anne **CAPITANT**, Laurent **DUMOLLARD**, Magali **POUEDRAS**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Jean-Pascal **NOBILEAU**, ayant donné pouvoir de vote à Anne CAPITANT,
Robin **ZAMORA**, ayant donné pouvoir de vote à Isabelle CHARMOILLE
Nicolas **BERGERON**, ayant donné pouvoir de vote à Cyril AUBERT

Absents
Roger **LE VILAIN**, Manee **DEJEANTY**

BUDGET - FINANCES

D 2026 064 10°) Demandes de subventions

10-1 Demande de subvention au Conseil régional et au Conseil départemental Travaux de réparation en urgence d'une portion de rempart - Édifice classé au titre des Monuments historiques

Le contexte

Lors des grandes marées et du coup de vent des 23 et 24 janvier 2025, une nouvelle brèche s'est ouverte dans le rempart sud de la ville. Celle-ci a été stabilisée par plusieurs interventions de l'entreprise « ART » par une mise en défense provisoire avec un comblement fait de sacs de sable et la réalisation de pales planches en bois en attendant une réparation définitive

La brèche fait environ 1,50 m sur 1 m

Les objectifs poursuivis, les besoins identifiés

Après un contact avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles -DRAC-, une autorisation a été donnée pour intervenir avec l'entreprise « LEFEVRE » pour sécuriser et éviter un nouvel effondrement du rempart comme en 2024. Les travaux de restauration pourront débuter au plus vite après le dépôt du dossier de subvention

La première phase consistant en une mise en défense, sécurisation et consolidation des ouvrages pour éviter un nouvel effondrement, a été effectuée

La phase de réparation consistera en la réfection du parement de pierre et d'un comblement entre le mur et la roche d'appui par coulage d'un mortier romain

Ces travaux sont suivis par Mme Devernay, Architecte du patrimoine qui est en liaison permanente avec la Direction Régionale de l'Action Culturelle et l'Architecte en Chef des monuments historiques

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260625-D_2026_064-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Plan de financement

Pour financer l'opération de réparation, la ville de Port-Louis peut solliciter une subvention auprès du Conseil régional et du Conseil départemental au titre des travaux de réparation en urgence d'une portion de rempart classée Monument historique. La DRAC a épuisé ses crédits sur cette ligne dédiée dès le début d'année 2026 et ne sera pas en mesure de financer ces travaux

Il est proposé de faire porter la demande de subvention sur **le montant des travaux et des honoraires de maitrise d'œuvre chiffrés à 27 640,07 € H.T.**

Le plan de financement pourrait être le suivant

FINANCEURS	TAUX DE PARTICIPATION	MONTANT (arrondis)
Conseil Régional	20,00 %	5 528,01 €
Conseil Départemental	25,00 %	6 900,00 €
Part de la commune	55,00 %	15 212,06 €
TOTAL HORS TAXE		**27 640,07 €**

Vu, la présentation en en bureau municipal Elargi ,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame la Maire à déposer une demande de subvention au titre des travaux de réparation en urgence d'une portion de rempart auprès du Conseil régional et du Conseil départemental

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 06 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Constantin HAYS.

MAIRIE DE PORT-LOUIS MORBIHAN

La Maire,
Martine PASGRIMAUD.